

HISTOIRE : étude du passé des sociétés humaines (depuis l'invention de l'écriture) à partir de l'analyse critique et objective des sources .

GÉOGRAPHIE : étude de l'organisation spatiale des sociétés et de leurs espaces .

GÉOPOLITIQUE : étude des enjeux et des rivalités de pouvoir sur les territoires.

SCIENCE POLITIQUE : étude des faits politiques, de l'organisation politique des sociétés.

Cet article du grand quotidien régional Sud-Ouest s'intéresse au massif forestier des Landes. Il est daté du 2017 et mobilise les 4 disciplines de la spécialité.

L'histoire du massif des Landes est celle de terres pauvres, marécageuses et sablonneuses dont la mise en valeur par les sociétés humaines est tardive ou limitée : élevage extensif, expériences peu concluantes au XVIII^{ème} siècle. C'est sous le Second Empire qu'il est décidé d'en faire un massif forestier planté avec le choix du pin maritime. D'abord exploité pour la résine puis pour son bois, le massif n'a été exploité de manière rationnelle que depuis les Trente Glorieuses, époque qui encourage le productivisme sylvicole.

Plus grand massif forestier de France et d'Europe, sa superficie s'étend sur 3 départements de la région Nouvelle Aquitaine, la localisation géographique est précise. Le pin maritime a l'avantage de drainer les sols marécageux et de fixer le cordon dunaire littoral, il permet aussi d'éradiquer le paludisme et d'assainir ce territoire, ce qui montre les objectifs d'aménagement du territoire des sociétés . La forêt est fragile et a été replantée après les incendies et les tempêtes, de manière plus rationnelle pour la sylviculture mais aussi pour son atout touristique car la forêt des Landes est devenue emblématique de la région.

La plantation de la forêt a été à l'origine d'un conflit géopolitique entre l'État et les agriculteurs -éleveurs au XIX^{ème} car ces derniers ont été privés de leur territoires de pâture, c'est un conflit d'usage entre les acteurs, ici institutionnels et privés et donc à ce titre géopolitique.

La science politique est mobilisée pour expliquer que l'État promulgue une loi qui s'impose aux maires et aux propriétaires privés, sous Napoléon III en 1857, ce qui prouve que ce nouveau régime né d'un coup d'État a l'autorité suffisante pour s'affirmer comme un Etat de droit capable d'imposer sa politique d'aménagement du territoire, même si des contestations de ce choix politique se sont exprimées.

Nous avons donc vu que les 4 disciplines de la spécialité sont mobilisées et qu'elles s'entrecroisent et s'enrichissent permettant une analyse plus complexe du massif des Landes.